



FONDS POUR LES SOINS
PALLIATIFS

MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

Le fonds de partage EthiCare



Depuis 1935

www.meeschaert-am.com



CARACTÉRISTIQUES

- Nom du FCP : EthiCare
- Structure juridique : Fonds Commun de Placement de droit français
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Part C (code ISIN FR0013299674) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Part D (code ISIN FR0013299682) de distribution pour laquelle le souscripteur s'engage à verser au « fonds pour la Fondation pour les soins palliatifs », sous la forme d'un don faisant l'objet d'un reçu fiscal, 70 % des sommes distribuées par le FCP
- Part I (code ISIN FR0013299690) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées ; minimum de souscription initiale de 2 000 000 €
- Indice de référence composite : 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return
- Frais de gestion des parts C et D : 1,2 % TTC annuels maximum dont 40 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don ou parrainage au « fonds pour la Fondation

p.01

pour les soins palliatifs » jusqu'à 10 millions d'actif net, et 50 % des frais de gestion au-delà.

- Frais de gestion de la part I : 0,50 % TTC annuels maximum dont 40 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don ou parrainage au « fonds pour la Fondation pour les soins palliatifs »
- Commissions de mouvement : néant sur les obligations, 0,25 % TTC maximum sur les actions
- Frais indirects : non significatifs
- Frais courants des parts C et D : 1,27 % TTC de l'actif net l'an*
- Frais courants de la part I : 0,56 % TTC de l'actif net l'an*
- Frais d'entrée et de sortie : néant.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Il peut varier d'une année sur l'autre.

OBJECTIF DE GESTION

EthiCare est un fonds commun de placement dont l'objectif de gestion est la

recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP n'est pas géré par rapport à cet indice de référence, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans.

Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne publié par MSCI. Il est calculé dividendes réinvestis.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- le risque de perte en capital,
- le risque de crédit lié à l'investissement dans des titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics,
- le risque de taux,
- le risque lié aux obligations convertibles,

- le risque action,
- le risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents,
- le risque de change,
- le risque sur titres subordonnés,
- le risque lié à la gestion discrétionnaire,
- le risque lié aux dérivés,
- les risques accessoires,

- le risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations.

Le profil de risque détaillé du FCP est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : meeschaertassetmanagement.com.

Profil de risque :

Risque plus faible			Risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

La catégorie de risque affiché et le classement du fonds ne sont pas garantis. Ils peuvent évoluer dans le temps.

Informations à jour au 28/02/2019

Durée de placement recommandée : 3 ans



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du portefeuille repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class », à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés. Meeschaert AM utilise ainsi, en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest, et ECGS.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale.

p.02 Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « Intégration Positive », Meeschaert AM applique les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion.

Un univers d'investissement responsable

L'analyse extra-financière s'effectue sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le fonds Ethicare sélectionne des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable.

Une attention particulière est accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (exemple : lutte contre les discriminations), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- les politiques sociales,
- les politiques environnementales,
- la gouvernance,
- le respect des Droits de l'Homme,
- la qualité de la présence dans les pays en développement,
- les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires, etc.).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- critères environnementaux (gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, etc.),
- critères sociaux (formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail, etc.),
- critères de gouvernance (indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, etc.),
- respect des Droits de l'Homme et droits du travail (lutte contre les discriminations, dialogue social, etc.),
- engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation, etc.).

Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert AM qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable.

Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activité. L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

Une gestion financière robuste

Ethicare peut être investi en produits de taux libellés en euro entre 60 % et 100 % de son actif net, en direct (y compris convertibles) ou via des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents sont limités à 20 % de l'actif net. Le fonds investit exclusivement dans des titres cotés en euro. Le fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100 % de son actif net.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 8.

Les produits de taux sont investis en titres de notation supérieure ou égale à BBB - et/ou non notées.

Les actions représentent entre 0 % et 30 % de l'actif net du fonds, en direct ou par l'intermédiaire de parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

L'analyse financière est ainsi basée sur la micro-économie et les fondamentaux économiques des sociétés. Notre sélection de valeurs repose à la fois sur des critères quantitatifs (rentabilité des capitaux investis, structure et solidité financière, etc.) et sur des critères qualitatifs (analyse du secteur d'activité de l'entreprise et son environnement concurrentiel).

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépend de facteurs macroéconomiques et techniques, mais aussi des opportunités de marché.

Le risque de change du fonds est maintenu en dessous de 20 % de l'actif net.



FONDS POUR LES SOINS PALLIATIFS

Une sélection et un suivi rigoureux des valeurs en portefeuille

Le fonds investit dans des produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.

Concernant ces produits de taux, Meeschaert AM mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres.

Les gérants ne s'appuient pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et utilisent d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit, etc.) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs.

La société de gestion met en place une analyse du risque de crédit. Elle prend les dispositions nécessaires pour ses décisions à l'achat ou, en cas de dégradation de ces titres, à leur cession ou à leur conservation.

Concernant les actions, le fonds privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais peut, à titre de diversification, être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 10 % maximum de petites capitalisations).

Dans la limite de la fourchette de détention précisée, le fonds investit dans des produits d'actions. La répartition sectorielle et géographique n'est pas déterminée à l'avance et se fait en fonction des opportunités de marché.

Le fonds sélectionne les entreprises avec une dynamique espérée forte du chiffre d'affaires et des bénéfices selon l'analyse de l'équipe de gestion. La valorisation n'est pas le critère prépondérant dans le choix des sociétés.

LE FONCTIONNEMENT DU PARTAGE

Le Fonds pour les soins palliatifs a pour objet de soutenir et de conduire toute activité d'intérêt général et d'assistance à caractère social et scientifique en vue de valoriser, promouvoir et accompagner le développement et la diffusion des soins palliatifs auprès du grand public, des soignants, des personnes professionnelles ou non professionnelles engagées au service des personnes malades, de leur famille et de leurs proches.

Partis C et D

Meeschaert AM s'engage à verser annuellement au « fonds pour la Fondation pour les soins palliatifs » 40 % des frais de gestion jusqu'à 10 millions d'actif net, et 50 % des frais de gestion au-delà, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Ce versement annuel se fait sous forme d'un don ou d'un parrainage.

Partis I

La société de gestion s'engage à verser annuellement au « fonds pour la Fondation pour les soins palliatifs » 40 % des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fait sous forme d'un don ou d'un parrainage.

Part D

Chaque année le souscripteur de la part D s'engage à verser au « fonds pour la Fondation pour les soins palliatifs », sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par le fonds. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

Dans le cas d'un don, le mécanisme ouvre droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Dans le cas d'un parrainage, le mécanisme ne donne pas droit à des avantages fiscaux, ni pour les porteurs de parts ni pour la société de gestion.



“ Les financements publics ne suffiront pas pour développer les soins palliatifs dans le secteur du sanitaire et du médico-social partout en France. C'est l'alliance avec des financements privés qui permet de compléter les dispositifs existants et de soutenir l'innovation. Le Fonds pour les soins palliatifs occupe cette place et recherche avec détermination de nouveaux financements et partenariats afin que

les projets qu'il a rigoureusement sélectionnés voient le jour et perdurent. D'autre part, il est essentiel dans notre démocratie d'incarner les valeurs fondatrices du prendre soin : l'altruisme, la solidarité, l'empathie, le respect de la personne vulnérable, la responsabilité. J'ai bien conscience que notre route est encore longue et que notre mission est grande. Je compte sur votre soutien et votre engagement dans une confiance mutuelle. ”
Dr Gilbert Desfosses,
Président



UN MECANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR LE FONDS POUR LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs, soins actifs et continus prodigués par une équipe pluridisciplinaire, en institution ou à domicile, visent à soulager les douleurs physiques et à apaiser les souffrances psychologiques et spirituelles des personnes gravement malades. Ces soins permettent de les accompagner et de leur assurer la meilleure qualité de vie possible. Basés sur l'écoute de la personne malade, ils lui donnent, dans le respect de ses droits, une place centrale dans les décisions qui la concernent. Ils accordent une attention toute particulière à sa famille et à ses proches dans le souci d'éviter le risque de leur épuisement physique et moral.

Le Fonds pour les soins palliatifs

Créé en janvier 2011, ce fonds de dotation d'intérêt général contribue au développement des soins palliatifs, à l'amélioration de la qualité de vie des personnes gravement malades et de leurs proches. Dédié à 100 % aux projets de soins palliatifs, il est aujourd'hui un acteur clé en France, reconnu pour son expertise, ses compétences et la qualité de sa gouvernance. Il a comme spécificité de créer des ponts entre les donateurs entreprises et particuliers, les acteurs du sanitaire et du médico-social et le grand public.

Il est pleinement engagé au service du bien commun et de l'entrepreneuriat social.

En sélectionnant rigoureusement les projets les plus innovants et à caractère transférable avec son comité scientifique, le Fonds pour les soins palliatifs joue un rôle essentiel d'accélérateur et de facilitateur dans l'accès à ces soins en France.

Il intervient dans les programmes d'actions suivants :

- approches complémentaires en institution et à domicile,
- travaux de recherche nécessaires à l'amélioration des pratiques,
- outils d'information contribuant à promouvoir la médecine palliative.

Le Fonds pour les soins palliatifs accompagne dans la durée les acteurs de terrain. Il leur permet de développer et de mener à bien des projets qu'ils ne pourraient ni financer ni mettre en œuvre sans une aide extérieure. Enfin, il contrôle l'utilisation stricte des financements et assure un suivi rigoureux des projets à ses partenaires financiers.

Le Fonds pour les soins palliatifs s'engage à partager ses réflexions sur la santé, l'éthique et les soins palliatifs lors de conférences ouvertes au public.

EXEMPLES DE PROJETS

En huit ans, 76 projets ont été soutenus et accompagnés dans le champ du sanitaire et du médico-social.

Information du grand public et des professionnels de santé

- Films documentaires, vidéos, DVD
- Livrets thématiques et guides régionaux des soins palliatifs

Travaux de recherche et études

- Parcours des enfants en soins palliatifs pédiatriques
- Validation transculturelle d'échelles ciblées sur le patient
- Soins palliatifs et handicap mental
- Spiritualité et fin de vie

Approches complémentaires

- Séjours familiaux de répit pour enfants en soins palliatifs
- Socio-esthétique
- Art-thérapie
- Biographie hospitalière

p.04

SES MISSIONS

- Sélectionner, soutenir et accompagner ou initier des projets en France
- Décliner des projets en régions
- Développer des partenariats et collecter des ressources
- Communiquer plus largement sur ce sujet de santé public majeur

SA VALEUR AJOUTÉE

- Conseiller et proposer des solutions
- Travailler en proximité avec les soignants
- Maîtriser la connaissance du terrain
- Aider à la mise en réseau

SES PRIORITÉS

- Réduire les inégalités d'accès aux soins palliatifs en France
- Soutenir les structures du sanitaire et du médico-social
- Permettre au plus grand nombre de bénéficier de meilleurs soins
- Soulager la souffrance et l'épuisement des familles

AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) du FCP (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet www.meeschaert-am.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

Les informations concernant le FCP EthICare sont issues du prospectus daté du 28/02/2019.

CONTACT

Interlocuteurs dédiés aux CGP et Institutionnels

Meeschaert AM

• David Zerbib, Directeur Commercial
01 53 40 24 10 - dzerbib@meeschaert.com

• Anna Nejjar, Relations Partenaires
01 53 40 23 93 - anejjar@meeschaert.com

Investisseurs particuliers

Meeschaert Gestion Privée

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
01 53 40 20 20 - contact@meeschaert.com

www.meeschaert-am.com

Fonds pour les soins palliatifs

• Laetitia Dosne, Directeur Général
01 44 34 02 54
laetitia.dosne@fpfp.fr

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

COMMENT SOUSCRIRE

Souscription auprès d'une entité du groupe Meeschaert

En prenant contact avec Meeschaert AM (si vous représentez un institutionnel) ou Meeschaert Gestion Privée (si vous êtes un investisseur privé) pour procéder aux formalités administratives, vous bénéficierez notamment d'une exonération de droits de garde et d'un suivi fiscal annuel relatif à la distribution des revenus au profit du Fonds pour les soins palliatifs.

Souscription auprès de votre intermédiaire financier

Le prospectus du fonds EthICare accessible sur le site www.meeschaert.com permettra à votre établissement bancaire de le référencer pour vous le proposer à la souscription.



FONDS POUR LES SOINS PALLIATIFS - 7, RUE LÉO DELIBES
75116 PARIS - 01 44 34 02 54 - WWW.FPFP.FR
SIRET 530 481 050 00025

MEESCHAERT
ASSET MANAGEMENT

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - TOUR MAINE
MONTPARNASSE, 33 AVENUE DU MAINE 75755 PARIS
CEDEX 15 TÉL. : 01 53 40 20 20 - S.A.S AU CAPITAL DE 125
000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - WNAF 6430Z - SOCIÉTÉ
DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025